

*Août 1956. AUTEUR : Messali. SOURCE : archives Messali.*

*Dans cette lettre, non datée, destinée au Bureau politique du MNA, Messali Hadj commente une proposition d'union avec le FLN qui lui aurait été remise par un envoyé du président Nasser « le grand frère » dans le texte. Les documents que nous avons consultés ne nous donnent aucune idée de la qualité de l'émissaire.*

*Cette lettre nous donne un aperçu du poids du passé sur les tentatives de rapprochement FLN — MNA et nous permet de connaître la manière dont Messali, à l'instar des partis de tradition bolchevique, envisage les alliances.*

Cher frère,

Depuis que nous avons été contacté par le FLN, par l'intermédiaire de l'envoyé du grand frère<sup>1</sup> [...] nous avions reculé la date du rendez-vous qui nous avait été proposée, pour étudier sérieusement le contenu des propositions [sur la formation d'un conseil national de la résistance].

Cette précaution s'est avérée très juste, étant donné qu'elle nous a permis de fouiller la proposition elle-même et de corriger nos frères contactés qui se sont laissés gagner par l'acceptation de ce premier rendez-vous. Notre ami le coiffeur<sup>2</sup> vous a entretenu de vive voix de ce que nous pensons de cette proposition après l'avoir examinée, de même qu'il vous a remis une analyse écrite pour faciliter votre tâche, afin d'éviter toute équivoque et toute erreur.

L'ajournement du rendez-vous jusqu'au 25 nous a non seulement permis de bien réfléchir, mais aussi il nous a permis de voir l'évolution de la situation internationale à propos du canal de Suez.

Cela également s'est avéré juste. Aussi nous pouvons maintenant, en toute tranquillité et après avoir bien étudié le contenu de cette fameuse proposition, préparer une réponse pour le 25 courant.

Dans la réponse écrite que nous allons faire à ce rendez-vous du 24 août 1956, celle-ci doit contenir les préalables suivants avant la réponse définitive sur le contenu de la proposition du FLN.

Ces préalables sont :

1. Libération immédiate de Mezerna, Chadly, Larbi, Oulebsir et tous les autres détenus, soit en Egypte, soit dans les maquis FLN.

2. Cette réponse écrite ne peut être remise qu'à Ben Bella, car le Parti ne peut, en aucun cas, discuter avec le FLN par personne interposée. Dans le cas où Ben Bella est absent à ce rendez-vous, il faut simplement donner lecture de ces préalables à celui qui le représentera.

3. Il faut exiger de Ben Bella, ou de son représentant, de nous renouveler, par écrit, les propositions du FLN qui nous ont été faites verbalement par l'envoyé du grand frère.

D'autre part, après ces préalables, il faut demander des précisions sur le FNL, à savoir :

— Quelle a été sa première composition au lendemain du 1er novembre 1954 ?